

Livret d'accueil

Bienvenue dans notre école Voltaire !



Représenter les parents à l'école ?

Ecole primaire Voltaire
19, rue Champeau
92130 Issy-les-Moulineaux
01.41.23.89.90



fcpevoltaire92@gmail.com
06.62.02.37.97

Pour plus d'info, le livret est en ligne sur monecolevoltaire.org avec des liens vers les articles

Les parents au sein de l'école

Rejoignez-nous

FCPE Voltaire
fcpevoltaire92@gmail.com

06.62.02.37.97

Blog Voltaire
monecolevoltaire.org

Les parents d'élèves FCPE font partie de la communauté éducative et siègent à ce titre au Conseil d'école (CE).

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent l'ensemble de la communauté éducative : les enseignants, un représentant de la Ville qui est traditionnellement M. Philippe Knusmann, Maire adjoint à l'Éducation, les représentants des parents d'élèves que vous élirez le 11 octobre 2013.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents FCPE interviennent sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ils posent vos questions à l'équipe pédagogique et à la Mairie.

À l'issue de chaque séance, un compte rendu commun est rédigé auquel nous apportons des éclairages et commentaires avant de le diffuser via notre blog, par affichage ou par mail pour éclairer notre positionnement ou vous apporter le contexte nécessaire à une meilleure compréhension des thèmes abordés et des décisions prises.

La FCPE Voltaire : des parents qui soutiennent la réussite de tous les enfants !

Proposer, agir, représenter, informer

Mettre l'enfant-élève au centre des préoccupations et débats et représenter les parents à l'école et dans les Commissions municipales

La FCPE Voltaire en Conseil d'école, une école pour les élèves et leur réussite : Notre équipe est présente au complet au 3 conseils d'école de l'année. Vos votes sont donc respectés par vos élus FCPE.

Adapter l'École aux rythmes des enfants à Issy : la FCPE d'Issy porte des propositions sur l'organisation du temps scolaire depuis 2009 au travers de son projet, «Mieux d'école». Nous avons participé à toutes les consultations pour que l'élève soit mis au centre du projet de la réforme des rythmes scolaires. La FCPE est vigilante aujourd'hui à la mise en place d'activités périscolaires de qualité et gratuites.

Cantine scolaire : La FCPE en CCRS et Commission municipale des menus

Prix calculé selon les revenus des parents au Taux d'effort (TE) * Bio sans surcoût (35% en 2012 puis 50% en 2014) * Aliments sans additifs chimiques (retrait de produits industriels des menus et des goûters) * Installation d'une table de tri pour une meilleure prise de conscience du gaspillage * 2 repas sans viande tous les deux mois * Droit pour tous à inscrire son enfant à la cantine * Gouter plus copieux et de meilleure qualité

La FCPE Voltaire effectue une visite annuelle à la cantine pour remonter vers les parents, et ces commissions, avis et propositions d'améliorations.

Tenir compte des différences et spécificités des élèves : tout enfant est éducatable et à ce titre, il a toutes les facultés pour progresser et apprendre

Défense du RASED. La FCPE s'est beaucoup investie pour que le réseau soit complet et avons obtenu le maintien d'un poste de maître G à Issy pour l'aide aux enfants rencontrant des difficultés scolaires et d'adaptation à la collectivité.

Pour la scolarisation et les loisirs des enfants en situation de handicap. Les parents FCPE sont extrêmement vigilants à la sensibilisation des élèves de l'école au handicap ainsi qu'à leur scolarité en nous mobilisant pour qu'ils aient une AVS dès septembre ou pour qu'un accueil spécifique leur soit fait dans les centres de loisirs.

Solidarité et citoyenneté dans notre école Voltaire : Collecte alimentaire pour la Banque alimentaire tous les ans.

Vous informer : blog, newsletter, comptes-rendus, publications, affichage

Vous l'aurez compris, l'école ne se résume pas à l'Éducation nationale.

Les acteurs sont nombreux et nous faisons le lien entre tous pour vous représenter puis vous informer via le blog monecolevoltaire.org, une newsletter trimestrielle, des comptes-rendus commentés des conseils d'école. Les parents sont les seuls qui ont pour seul intérêt la réussite et le bien-être des enfants.

Représenter les parents à l'école : pourquoi pas vous ?

Nos actions et nos valeurs vous parlent ? Rejoignez notre équipe (voir [ICI](#)) en ce début d'année et/ou venez nous rencontrer le 17 septembre à partir de 20h dans les locaux de la maternelle Marie Marvingt, rue Vaudétard pour une réunion d'information.

Journée type à Voltaire

garderie	enseignement	déjeuner	enseignement	goûter HTS ou étude	garderie
7h50	9h	12h	13h30	16h30	18h - 18h30

MAIRIE
Garderie du matin
7h50 - 8h50

MAITRES
Accueil dans les classes
8h50 - 9h00

MAITRES
Enseignement
9h - 10h15/10h45

MAITRES
Récréation
10h15 - 10h30 (CP-CE1)
10h45 - 11h (autres classes)

MAITRES
Enseignement
10h30/11h - 12h00

MAIRIE
Cantine
(ou pause méridienne)
12h00 - 13h30

MAITRES
Enseignement
13h30 - 14h45/15h15

MAITRES
Récréation
15h15 - 15h30 (CP-CE1)
14h45 - 15h (autres classes)

MAITRES
Enseignement
15h30/15h30 - 16h30

MAIRIE
Goûter
16h30 - 17h00

MAIRIE
Etude dirigée OU HTS
17h00 - 18h00

MAIRIE
Garderie du soir
18h00 - 18h30

Garderie : Un forfait mensuel pour la garderie du matin, et un autre pour celle du soir, calculé en fonction du Quotient familial (QF).
Attention : Si vous laissez ne serait-ce qu'une seule fois votre enfant à la garderie du matin et/ou du soir, vous devrez régler la totalité du forfait mensuel.

Effectifs 2013-14 : 290 élèves (294 élèves en 2012-2013)
2 CP, 3 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 2 CM2, 1 CLIS 1*

(* La CLIS 1 accueille 12 élèves atteints de troubles du fonctionnement cognitif. Le projet d'école comprend leur inclusion dans les classes pour partager des activités et apprentissages avec les élèves des classes. D'autres élèves en situation de handicap, accompagnés ou pas par une A.V.S, sont scolarisés en «milieu ordinaire», c'est-à-dire en classe avec classe ordinaire.

Récréation : les CP-CE1 ont une récréation commune, les autres classes sont en récréation le matin après eux de 10h45 à 11h et l'après-midi avant eux de 14h45 à 15h00.

Cantine : Un self alimenté par le délégataire Elior
L'inscription se fait depuis le portail internet de la mairie, [Teliss](#), jusqu'à minuit la veille. Le repas est facturé à l'unité et calculé en fonction de vos revenus (taux d'effort) dont la mise en place a été demandée par la FCPE.
Si votre enfant ne mange pas à la cantine, il devra être accompagné à l'école entre 13h20 et 13h30.

Goûter : Proposé par la Mairie. Vous devez y inscrire votre enfant sur [Teliss](#) lorsqu'il va en HTS ou reste à l'Étude. Facturé à l'unité selon vos revenus (au taux d'effort).
35 % de bio, le pain et les viennoiseries sont faits par un boulanger de la Ville et la FCPE a obtenu que les goûters industriels soient remplacés par des gâteaux préparés dans la cuisine centrale.

Étude dirigée : Encadrée par les enseignants volontaires et/ou par du personnel municipal formé, en cas d'affluence. Facturée à l'unité selon vos revenus (au taux d'effort).

Hors Temps Scolaires* : Atelier hebdomadaire gratuit, **excepté le HTS d'Anglais en CP**. Votre enfant pourra s'initier à 3 activités au choix durant l'année (sports d'opposition, athlétisme, foot, art plastique, cuisine...). Les enfants ne feront donc pas leurs devoirs à l'étude le jour du HTS.

Début des HTS : octobre 2013 ; une fiche vous sera remise pour choisir l'activité du trimestre 7 jours avant.

Des réponses à vos questions

❖ **Garderie, cantine et étude du soir sont-ils ouverts dès le premier jour d'école ?**

Les enfants pourront rester à ces activités périscolaires, gérées par la Mairie avec du personnel municipal, dès le premier jour. Il vous suffit de les inscrire sur [Teliss](#), le portail internet de la Ville.
Démonstration ICI.

❖ **Pourrais-je accompagner mon enfant en classe ?**

Les parents accompagnent les élèves de CP en classe, le jour de la rentrée et durant la première semaine, sauf en cas de retard. Vous pourrez ainsi aider vos enfants à apporter les affaires demandées : voir [ICI](#) la **liste des fournitures**.

❖ **Quand aura lieu la réunion de classe avec l'enseignant ?**

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en tout début d'année. Cette réunion porte sur le programme de la classe et sur son fonctionnement, comme sur les devoirs à la maison.

La date vous sera communiquée par le biais du **cahier de correspondance** (cahier rouge ou [l'ENT \(nouveau\)](#)) : Environnement numérique de travail mis en place à la rentrée pour consulter l'agenda, le cahier de texte, les supports utilisés en classe et échanger par minimail avec l'enseignant de votre enfant. Un guide d'utilisation vous sera remis.)
Pensez à les **consulter** tous les jours.

❖ **Il n'y a plus d'aide personnalisée. Elle est remplacée par les APC. Est-ce différent ? (nouveau)**

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC), permettent le soutien aux difficultés scolaires, une aide à la méthodologie de travail, des ateliers autour du projet d'école. Le projet et les horaires restent à définir par l'équipe pédagogique d'ici la rentrée.

❖ **Le sport à Voltaire ?**

Les CP (et CE1, voir CM2) bénéficient d'une séance hebdomadaire de **natation** pendant un semestre et d'une **séance hebdomadaire de sport** à l'année dispensée par un enseignant en éducation physique et sportive. Ces deux activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

❖ **La cantine scolaire**

La cantine est un **self** alimenté le délégataire Elior. 35% de **Bio** (50 % en 2014 : **(nouveau)**) demandé par la FCPE, qui a fait retirer les plats industriels chargés d'additifs chimiques en 2013 + 2 repas sans viande tous les deux mois. Les **menus** sont affichés à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter sur le blog des parents FCPE Voltaire [monecolevoltaire.org](#), ainsi que le Compte rendu de la visite cantine annuelle de l'équipe FCPE Voltaire.

Les CP mangent en premier dès 12h00. Les enfants du niveau supérieur complètent ensuite les tables. Des Grands sont leurs **tuteurs** pendant une quinzaine de jours afin de leur faciliter l'adaptation. Les élèves sont sensibilisés au gaspillage et trient leurs déchets (demande FCPE). Ils vont ensuite dans la **cour** de récréation commune à toutes les classes en **BCD** (bibliothèque) ou à un atelier auquel ils doivent s'inscrire. La FCPE a demandé en CE et été entendue pour que ces **ateliers** soient plus nombreux et les élèves plus sollicités (voir [ICI](#)).

❖ **...et le goûter ? (nouveau)**

La FCPE est intervenue en CCRS et Commission des menus, où elle est majoritaire, pour que la quantité et la qualité (gâteaux industriels remplacés par des pâtisseries faites dans l'atelier culinaire du délégataire) des goûter soient revues à la hausse ! Ce sera fait à la rentrée 2013.

❖ **Anglais en primaire**

Enseignement à partir du CE1 ; sensibilisation dès le CP (chansons, de comptines, de jeux ou de rituels...).

❖ **Les devoirs à la maison ?**

Les devoirs en CP consistent principalement en une relecture des sons, mots puis petits textes travaillés en classe. Pour les autres niveaux, ce sont principalement des révisions ou des exercices d'entraînement. Ils peuvent être faits en étude surveillée.

Si les devoirs sont importants pour donner des habitudes de travail, après 6 heures de classe, les enfants saturent. Ne l'oublions pas !

❖ **En retard à 16h30. Que se passe-t-il ?**

Vous devez impérativement **prévenir l'école** (01.41.23.89.90). Si le retard est supérieur à 15 minutes, **votre enfant sera dirigé vers le goûter et l'étude surveillée** qui vous seront facturés.

❖ **Comment fonctionne le Centre de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires ?**

Pour vous inscrire, appeler le Clavim au **014 123 86 00** afin de recevoir la fiche à votre domicile. Vous passerez ensuite par [Teliss](#).

L'inscription est possible soit à la **demi-journée matin** ou **après-midi** (accueil le matin entre 8h30 et 9h00 / départ à 12h avant le déjeuner ou à 13h30 après le déjeuner ou accueil l'après-midi à 12h ou à 13h30 après le déjeuner), **soit à la journée complète** (8h30/9h00 à 17h00/18h30).

Le Clavim est présent sur le [site Dinoutoo](#).

Parents d'enfants en situation de handicap (nouveau), le Clavim vous invite à prendre rendez-vous pour déterminer un projet d'accueil et d'accompagnement spécifique de votre enfant.